



Keleier Hanvec

Keleier Hanvec

Bimestriel de la commune de Hanvec

Septembre - octobre 2016 n°303



Supplément de 4 pages :

Refonte des cloches

*Un programme
de préservation
du patrimoine*

***Dossier p.3 - Spécial rentrée des classes
« À la découverte de ta commune »***

Le rôle et le fonctionnement d'une commune expliqués aux enfants

> EDITO



Pour commencer, j'ai le plaisir de vous annoncer les premières tendances des résultats du recensement qui a eu lieu en février dernier. Nous sommes près de 2000 habitants dans notre belle commune (les chiffres officiels seront communiqués ultérieurement). Il s'agit d'une bonne nouvelle ! C'est le signe que notre commune continue à attirer grâce à ses commerçants, son dynamisme et ses services. De plus, la dotation de l'État est octroyée en fonction du nombre d'habitants, ce qui permet de développer de nouveaux

services. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui nous ont rejoints depuis peu.

Autre bonne nouvelle : lors du dernier conseil municipal, j'ai obtenu l'autorisation d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de permettre l'installation de deux jeunes médecins dans le centre-bourg de Hanvec. La commune va acquérir prochainement une maison à côté de la mairie qu'il faudra ensuite rénover et aménager pour accueillir les deux praticiens dans le courant de l'année 2017.

Et maintenant, place au nouveau numéro du bulletin municipal. Vous pourrez constater que le dossier de ce Keleier s'adresse aux enfants. Puisqu'il n'est jamais trop tôt pour s'éveiller à la citoyenneté, nous avons décidé de leur expliquer le rôle et les fonctions d'une commune, les missions du maire, des agents municipaux, etc.

Comme il a été annoncé précédemment, vous trouverez un supplément de 4 pages consacré à la restauration des cloches de l'église. Ce document reprend toutes les informations concernant le projet : l'historique des cloches, les raisons et le procédé de la restauration, le projet de l'association qui s'est créée autour des cloches, une présentation de la Fondation du Patrimoine... Ce document se veut le plus complet possible afin de répondre à toutes les questions que chacun pourrait se poser.

J'espère que ces quelques pages sauront vous donner envie de prendre part à ce beau projet collectif pour que les cloches puissent continuer à sonner et à rythmer la vie de notre village. Nous comptons sur votre aide, et ce quel que soit le montant de votre participation car ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

Bonne lecture à tous et bonne rentrée.

Marie-Claude Morvan

Dimanche 2 octobre
Repas des Anciens
Inscription en mairie
au 02 98 21 93 43
avant le lundi 26 septembre

SOMMAIRE



■ Edito	2
■ Dossier.....	3
■ Vie municipale et intercommunale.....	6
■ En bref	7
■ Vie associative.....	8
■ Clic clac.....	9
■ Hanvec et vous	10
■ Le pense-bête	12

Le Keleier est édité par la commune de Hanvec
Place du Marché - 29 460 HANVEC
TÉL : 02 98 21 93 43.

Diffusion : les exemplaires sont disponibles dans les commerces
et les espaces municipaux hanvécois (mairie, médiathèque,
centre de loisirs).

Directeur de la publication : Marie-Claude Morvan.
Rédaction, mise en page, maquette :
Pascaline Cornille (keleier@mairie-hanvec.fr).

Impression : Imprimerie Cloître - Landerneau.

Crédits photos : Service communication, commune
de Hanvec.

Tirage : 800 exemplaires.

Pour le prochain Keleier,
les annonces sont à déposer
avant le 15 octobre.
Aucune annonce ne sera prise en compte
après cette date.
Courriel : keleier@mairie-hanvec.fr
ou tel : 02 98 21 93 43.

> DOSSIER : À LA DÉCOUVERTE DE TA COMMUNE

Rôle et fonctionnement d'une commune expliqués aux enfants



Le maire porte une écharpe tricolore bleu-blanc-rouge comme le drapeau de la France.

Dans chaque commune, il y a une mairie.

Ta commune est dirigée depuis la mairie. De nombreuses décisions y sont prises pour améliorer la vie quotidienne des habitants : organiser la circulation des voitures, construire des écoles, des terrains de sport, des bibliothèques, des cantines...

Toutes les décisions sont votées par le conseil municipal. Les conseillers municipaux sont élus par les citoyens (dont tes parents) lors des élections municipales, tous les 6 ans.



Le maire ou ses adjoints célèbrent les mariages.

Les employés communaux

La prochaine fois que tu iras à la mairie, regarde bien autour de toi. Tu verras des bureaux, des salles de réunions, des personnes qui travaillent. En effet, pour réaliser sa mission, la mairie a besoin d'hommes et de femmes : ce sont les employés municipaux. Ils sont répartis dans les différents services. Ils peuvent travailler au sein même de la mairie ou bien à l'extérieur (à la cantine, à l'école, à la bibliothèque, dans les espaces verts...). Le directeur général des services, collaborateur direct du maire, veille au bon fonctionnement des services municipaux. À Hanvec, il y a 19 employés municipaux. La directrice générale des services s'appelle Jennifer Porhel.

La France est découpée en communes.

Une commune est une portion bien délimitée du territoire français. C'est le village ou la ville où tu habites. La France est ainsi découpée, comme un puzzle, en 35 757 communes. Si tu parcoures la France en voiture, tu découvriras des panneaux blancs à liserés rouges qui indiquent le nom de la commune que tu traverses. Chaque commune porte un nom différent.



Le maire reçoit les habitants dans son bureau de la mairie.

Ça sert à quoi un maire ?

À Hanvec, le maire est une femme. Elle s'appelle Marie-Claude Morvan. Le maire est en quelque sorte, l'animateur, le leader de la vie municipale. Il préside les conseils municipaux, exécute les délibérations, dirige le personnel municipal et embauche les employés. Il est responsable de l'ordre public.

Sous l'autorité direct du préfet, il représente l'État dans sa commune (en célébrant les mariages par exemple).

Il représente la commune lors de cérémonies officielles.

Il reçoit les habitants lors de rendez-vous, les rencontre à des réunions, répond à leurs courriers.

Le maire porte une écharpe tricolore bleu, blanc, rouge, comme le drapeau de la France.



C'est à la mairie que sont organisées les élections.

Ça sert à quoi la mairie ?

La mairie sert d'intermédiaire entre le citoyen et l'État.

L'État doit identifier chaque Français avec précision. **Les mairies sont chargées d'enregistrer les actes d'état civil** : nom, prénom, date de naissance, date de mariage, de pacs ou de divorce, date de décès...

La mairie délivre les documents administratifs officiels qui servent de preuve : les cartes d'identité, les livrets de famille, les actes de naissance, de mariage, de décès...

La mairie prend également en charge l'organisation des élections politiques : inscription des électeurs sur les listes électorales, la mise en place des bureaux de vote, le dépouillement des bulletins de vote et la proclamation des résultats.

La mairie gère l'aménagement du territoire de la commune.

Elle définit des règles qui permettent de prévoir et d'organiser au mieux le développement de la commune. C'est pour cette raison qu'il faut déposer un permis de construire en mairie avant de commencer des travaux.

C'est la mairie qui s'occupe de construire les rues, entretenir les routes, les places, les jardins publics. Elle achète le matériel qui les accompagne : les lampadaires, les aires de jeux, les bancs. Elle entretient tout cela : il faut entre-autre nettoyer, réparer, planter des fleurs et les arroser...

La mairie peut **apporter son aide à des personnes qui en ont besoin.** Par la solidarité, la mairie peut aider certains de ses habitants qui rencontrent des difficultés. Un service spécial le CCAS (Centre Communal d'Action Social) s'occupe de les aider.

Elle doit **assurer la sécurité des habitants** en établissant les règles de fonctionnement de la communauté en éditant des arrêtés municipaux. Ils concernent la sécurité routière, les risques d'incendie, le bon voisinage, les rassemblements de personnes, le cimetière, la baignade...



Et pour les enfants ?

La mairie s'occupe de construire et d'entretenir les écoles primaires publiques. Elle paye le chauffage, l'eau, l'électricité. Elle emploie le personnel qui s'occupe des locaux. Elle équipe les classes en matériel (tables, chaises, tableaux, jeux...). Cela te permet tous les matins, de rejoindre tes camarades en classe pour acquérir toutes les connaissances qui te seront utiles quand tu seras adulte.



La mairie offre d'autres services aux enfants : la cantine, la garderie, le centre de loisirs et les TAP. À la cantine de Hanvec, la cuisinière s'appelle Gwénola Pottier. Elle est aidée par Laurie Berthet. Ensemble, elles préparent sur place tous les plats qui sont servis.

La mairie a aussi pour rôle de permettre le développement du sport et de la Culture.

Peut-être fais-tu du foot, de la pétanque, de la danse ou du dessin à Hanvec ? La mairie met à disposition des associations de la commune le terrain de foot, le boulodrome et des salles. Elle entretient ces espaces, achète du matériel (comme des cages de but), fournit le chauffage l'eau et l'électricité.

Lorsque tu te rends à la bibliothèque avec l'école, tu empruntes un livre qui a été acheté par la mairie. En effet, à Hanvec, la médiathèque est municipale. C'est-à-dire que les livres, les dvd, l'entretien des locaux, le personnel qui y travaille sont payés par la mairie.

S'unir pour être plus fort

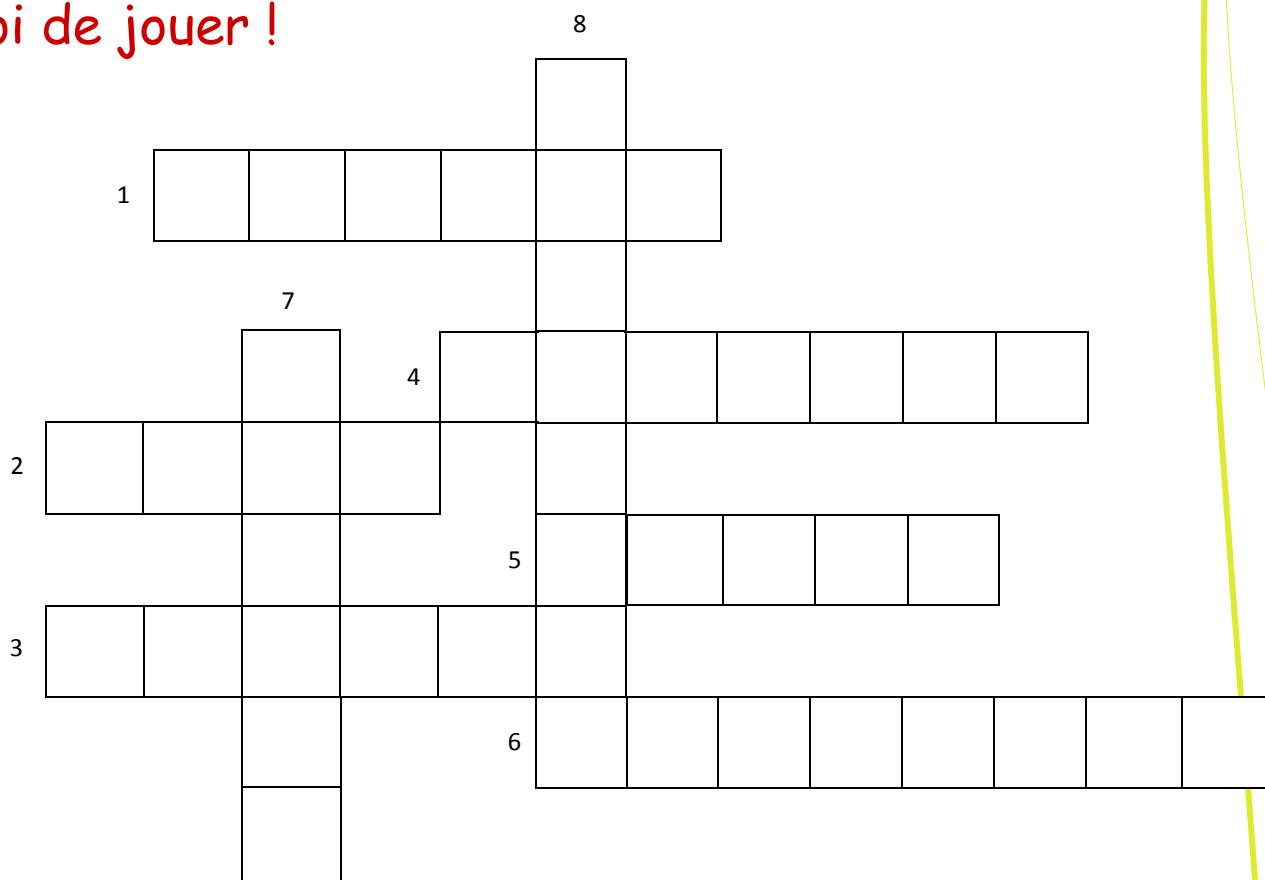
La commune de Hanvec est associée à des autres communes au sein de la Communauté des communes du pays de Landerneau-Daoulas. En se rassemblant ainsi les communes peuvent réduire les coûts de certains services (comme le ramassage des ordures, la distribution de l'eau potable). Financer des équipements lourds comme la construction et le fonctionnement d'une piscine (comme Aqualorn à Landerneau). Les communes prennent leur décision en commun au sein du conseil communautaire. Le président de ta communauté des communes se nomme Patrick Leclerc. C'est aussi le maire de Landerneau.

D'autres services, comme les transports, la gestion des lycées, des collèges, la justice... sont pris en charge par d'autres instances : les conseils départementaux, régionaux ou l'État.



Le ramassage et le traitement des déchets sont pris en charge par la Communauté des communes.

À toi de jouer !



1. Il faut en déposer un à la mairie avant de débiter des travaux.
2. Ce service s'occupe d'aider les personnes en difficultés.
3. Le nom de famille du maire de Hanvec
4. Territoire administré par un maire (il y en a 35 757 en France).
5. Tu t'y rends presque tous les jours entre septembre et juin.
6. Certains sont assurés par la Communauté des communes.
7. C'est là qu'est la siége de la commune.
8. Ce sont eux qui élisent les conseillers municipaux.

Tu trouveras toutes les réponses en pages 3, 4 et 5.

Source : À la découverte de ta commune... pour comprendre son rôle et son fonctionnement, éditions Prost.

> VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

Médiathèque

À compter du 29 août 2016, l'abonnement à la médiathèque de Hanvec sera gratuit pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans habitant la commune. (N'oubliez pas une pièce d'identité pour les plus âgés et un justificatif de domicile pour vous abonner).

L'abonnement sera également offert aux familles hanvécoises la première année d'inscription.

La médiathèque rouvrira ses portes après la fermeture estivale le lundi 29 août. *Horaires d'ouverture : le lundi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 15h à 18h, le vendredi de 16h30 à 19h, le samedi de 10h à 12h.*

Recensement militaire (ou recensement civique)

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Pour cela, il faut se présenter à la mairie de votre domicile muni d'une pièce d'identité et de votre livret de famille.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Un nouvel agent au sein des services techniques

Un nouvel agent des services techniques, Sébastien Quélen a été embauché pour une durée de 6 mois pendant le congé maladie Éric Rognant.



Sébastien Quélen a pris ses fonctions le 1^{er} août.

Information SCoT

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, l'environnement et de paysage. Le premier SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays de Brest, approuvé en 2011, est en révision depuis décembre 2014. L'étape du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le projet du Pays de Brest sera présentée lors de réunions publiques. Pour notre secteur, la réunion aura lieu le **jeudi 29 septembre à 18 h au Family à Lanerneau**. Le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est téléchargeable sur le site www.pays-de-brest.fr.

Vandalisme

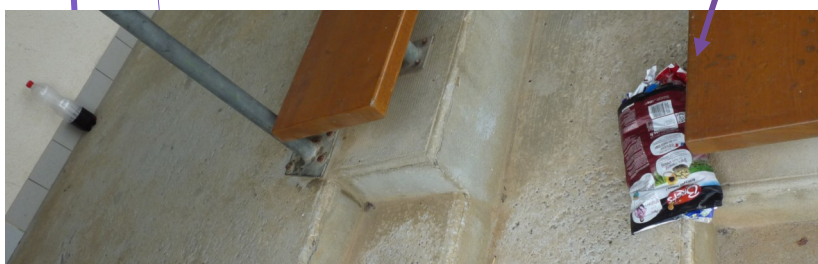
La commune a de nouveau été victime d'actes de vandalisme dans la nuit du 6 au 7 juillet.

Les tribunes du terrains de sport et les vestiaires ont été endommagés et d'autres dégâts ont également été constatés dans le centre-bourg, place Fagot. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Une enquête est en cours.



Les bancs des tribunes ont été incendiés, ainsi que le mur.

Des déchets ont également été laissés sur place.



Les portes des vestiaires ont été fracturées.





Refonte des cloches

Un programme de préservation du patrimoine local



Les cloches : une page de l'histoire locale

De l'ancienne église (construite de 1623 à 1648), il ne reste que le porche sud datant de 1625. Cette église, jugée « trop petite pour contenir la population qui se rend aux offices les jours de grande solennité », a été condamnée par un ingénieur de Brest en 1855 et interdite d'accès par le préfet en 1874.

La nouvelle église de Hanvec a été consacrée le 31 mai 1877. La flèche du clocher n'a été terminée que le 15 août 1879 et le dallage en 1889. Certaines parties de l'ancienne église ont été réemployées de même que les cloches qui comportent des inscriptions. Sur la plus grosse, datant de 1758, est ornée d'une croix en relief et de Sainte Madeleine au pied de la croix. Elle pèse 1 300 kg.

Sur la plus petite, fondue à Brest en juillet 1816, dédiée à notre dame du Rosaire, pesait 750 kg.

Cette deuxième cloche a été refondue en 1914 par Cornille Havard, fondeur à Villedieu. Elle porte les inscriptions suivantes : « *L'an 1914, Sa sainteté Pie X étant Pape, son excellence Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Leon, L'abbé Le Moal, recteur de Hanvec, les abbés Lamendour et Tanguy, vicaires, M. Le Bras, Maire, M. Callec, Président du Conseil paroissial, M. Yves Nedelec et Mme Jean Bodenes née Angèle Bouguennec m'ont nommée Yvonne Jeanne Angèle* ».

Le 26 avril 1964, le conseil municipal décide de confier la refonte de la première cloche, fendue en 1945 ainsi que l'électrification des deux cloches à l'entreprise Bodet de Tremontines (Maine-et-Loire). La cloche fut baptisée le dimanche 5 juillet 1964, jour du pardon. Dès 10h00, les paroissiens se pressaient nombreux vers l'église Saint Pierre. La cloche pèse 1150 kg et porte une croix

en relief et une Sainte Madeleine au pied de la croix. On peut y lire les inscriptions suivantes : « *L'an de grâce 1964 : année du concile Vatican II, sa Sainteté Paul VI étant Pape, son excellence Mgr André Fauvel, évêque de Quimper et de Leon, Monsieur l'abbé Joseph Goarzin, recteur, Mademoiselle Marguerite Kerneis, Maire, Monsieur Nicolas Bouguennec, Président du Conseil paroissial, mon parrain : Monsieur Emile Marhic de Reundrez et ma marraine : Madame Jean Emzivat, née Marie Kerneis du Bourg m'ont nommée Thérèse Marguerite Marie* ».

Le mardi suivant, Thérèse Marguerite Marie a été hissée auprès d'Yvonne Jeanne Angèle.

Le 4 avril 1987, le clocher de l'Église est frappé par la foudre : le coq fut arraché de son perchoir et deux gargouilles ont été détruites. L'église n'était ni chauffée ni éclairée durant le weekend en raison de la coupure d'électricité. Les cloches sont restées muettes le temps des réparations.

Puis, la mairie a procédé à une restauration presque complète de l'église Saint-Pierre entre 2001 et 2009 : le clocher, les vitraux, le jointoiment des pierres, la réfection des peintures intérieures, du chauffage et de l'électricité.

(source : *Nature et Patrimoine du Pays de Hanvec décembre 2003 et extrait de l'article paru dans le Ouest France le 7 juillet 1964*)



La vie du village rythmée par les messages du clocher

En France, la vie quotidienne, profane ou sacrée, a toujours été rythmée par le son des cloches. Les cloches étaient utilisées comme un outil de communication de masse permettant de transmettre les messages de villages en villages : sonnerie horaire, couvre-feux, fermeture des bains, rythme de travail, heures des prières et des offices, annonces de Noël ou Mardi-gras mais aussi alerte pour prévenir l'incendie, l'orage, l'arrivée des ennemis ou encore pour guider les voyageurs égarés dans la nuit. Elles annonçaient encore des événements historiques comme la déclaration d'une guerre ou la signature d'un armistice.

Les cloches accompagnaient les grands événements de la vie des Hommes : naissance, mariage et mort.

Comme le décrit la chanson *Les trois cloches* interprétée par Edith Piaf :

*Toutes les cloches sonnent sonnent
Leurs voix d'écho en écho
Merveilleusement couronnent
La noce à François Nicot*

Une cloche est un instrument de musique.

Elle a un son particulier qui permet de la distinguer des autres. La voix d'une cloche est composée de plusieurs notes appelées harmoniques. Pour que le son d'une cloche soit harmonieux, il est nécessaire que chacun de ces harmoniques soit juste et équilibré. L'accordage est la technique qui permet, par enlèvement de matière à l'intérieur de la cloche, d'accorder celle-ci.



Pourquoi restaurer les cloches de l'église de Hanvec ?

Le contrôle périodique de maintenance des cloches de l'église a permis de déceler un important défaut de structure sur la plus grosse des cloches. Ce qui explique que par mesure de sécurité, la commune a fait procéder à la dépose de cette cloche le 28 juin 2013. La seconde cloche laisse apparaître des traces de détérioration.

La commune a pour obligation d'entretenir les cloches car elles appartiennent au domaine public. La solution la plus facile et la moins coûteuse aurait été d'effectuer une soudure de la cloche. Mais elle aurait alors perdu sa sonorité caractéristique et ses qualités acoustiques.

Le conseil municipal, après avoir consulté des spécialistes du Ministère de la Culture, a décidé d'aller plus loin dans la restauration des cloches afin de conserver ce patrimoine. Chaque cloche est un objet unique de par sa sonorité, la manière dont elle a été fondue, la métal utilisé, ses inscriptions, ses parrains et marraines... Le son de la cloche fait partie du patrimoine sonore de la commune. Il diffère d'un clocher à l'autre, se distingue, fait partie de l'identité d'un territoire.

La cloche de 1914, Yvonne Jeanne Angèle, est un témoin de l'histoire locale. Elle a sonné le tocsin pour appeler les hommes mobilisés au combat, elle a sonné le glas pour annoncer leurs morts, elle a proclamé les armistices et chanté la paix retrouvée. C'est pour cette raison qu'il semble important de pouvoir conserver cet objet de patrimoine et d'artisanat d'art.

La municipalité a donc fait appel à la Fondation du Patrimoine pour lancer un appel aux dons qui peut-être permettront la conservation de cette cloche historique.



Préserver un savoir-faire artisanal

En choisissant de faire fabriquer de nouvelles cloches, Hanvec participe à la préservation du métier de campaniste.

Le terme de campaniste désigne les praticiens d'un métier : la conception, la réalisation, l'installation, la restauration, l'entretien des cloches et d'horlogerie d'édifice. Le campaniste crée et réhabilite les cloches et horloges qui ornent et font vivre églises et villages. C'est un métier complexe, artisanal et culturel.

C'est la fonderie Paccard de *Sevrier Lac d'Annecy (74)* qui sera chargée de fondre les nouvelles cloches de Hanvec. Cette entreprise fondée en 1796 est la référence mondiale en matière de cloches d'église et de carillons.

Plus d'informations : <http://www.paccard.com/>

Une association pour soutenir le projet

L'association « *La cloche de la Paix* » s'est créée le 22 juin dernier afin de donner une dynamique collective au projet. La restauration de cloches est un événement rare. Il ne s'agit pas uniquement de récolter des dons. Il s'agit surtout de faire de cet événement un moment marquant dans la vie des Hanvécois de tous âges et de donner du sens à ce projet.

L'association souhaite mobiliser les habitants pour réussir à conserver la cloche de 1914. C'est celle qui présente le plus grand intérêt historique. Elle a sonné deux fois le tocsin et deux fois l'armistice. Elle peut devenir un symbole de paix et d'espoir. Rappeler aux jeunes générations l'importance de cultiver la paix et de vivre les uns avec les autres quelques soient nos croyances ou nos convictions. Elle peut devenir le symbole de la laïcité (c'est-à-dire, la liberté d'avoir une opinion), nous rappeler que non-croyants et croyants peuvent vivre en harmonie, les uns respectant les choix et les croyances des autres.

Calendrier des événements

La dépose de la seconde cloche (celle de 1914) aura lieu à la mi-septembre.

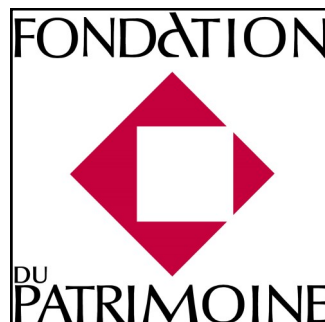
Ce sera l'occasion d'un événement rare et festif pour la commune. Une conférence sera organisée autour des deux cloches qui seront exposées au public. M.Ollivier de la société Art Camp sera présent pour expliquer le projet et le travail des fondeurs et des campanistes. Un film sur la fonderie Paccard sera projeté.

Les enfants des deux écoles seront invités à participer à une animation pédagogique autour des cloches. Ce sera l'occasion de découvrir un objet gigantesque, ses caractéristiques, ses fonctions, son procédé de fabrication, l'alliage de métaux, de prendre connaissance d'une page de l'histoire et de la culture locale.

Quel est le rôle de la fondation du patrimoine dans ce projet ?

La mairie de Hanvec a fait appel à la Fondation du Patrimoine pour organiser la souscription publique.

La **Fondation du Patrimoine** a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.



Les missions premières de la Fondation sont au nombre de cinq :

- Sensibiliser les Français au nécessaire effort commun en faveur de notre patrimoine national ;
- Contribuer à l'identification des édifices et des sites menacés de disparitions ;
- Susciter et organiser le partenariat entre les associations qui œuvrent en faveur du patrimoine, les pouvoirs publics nationaux et locaux, et les entreprises prêtes à engager des actions de mécénat ;
- Participer à la réalisation de programmes de restauration ;
- Favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.

Comment faire un don ?

Par Internet : rapide et sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/44148

Par courrier : en retournant le bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine, église de Hanvec ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque. Vous trouverez le bon de souscription dans le dépliant à la mairie ou sur le site Internet de la commune (www.mairie-hanvec.fr) .

Pour les particuliers : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou à une réduction de l'impôt sur la solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50 000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Un don de 1000€ = 750€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du don (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

> EN BREF

Veillées du parc

Comme tous les ans, les Veillées du Parc, organisées par le PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique) en partenariat avec la mairie et l'association *War 'l Leur Penn ar Bed*, s'arrêteront à Hanvec le temps d'un après-midi de chants et de danses locales.

Cette année, les enfants des deux écoles primaires participeront à la fête. En effet, depuis le mois de juin 2016, ils apprennent la dérobée de Brasparts. Ils seront heureux de vous présenter leur travail et de vous inviter à danser à cette occasion.

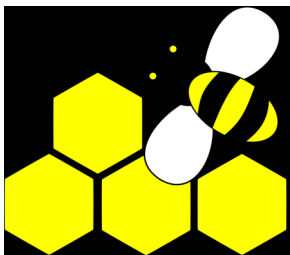
Cet après-midi sera animé par les chanteurs du groupe Paotred ar Riwall. De plus, des danseurs du terroir réaliseront devant vous une reconstitution historique de la pratique de la gavotte de Brasparts, en tenue traditionnelle, sur le parvis de l'église. Des costumes de différentes époques seront exposés à la salle Anne Péron dans laquelle vous trouverez aussi une galerie de photos anciennes. Vous pourrez également participer à un stage de danses du pays de Brasparts animé par Michel Cazuguel (réfèrent des danses pratiquées dans ce terroir), ainsi qu'à la pose d'une coiffe.

Rendez-vous samedi 10 septembre à 14h place du Marché (devant la mairie).

Collation offerte par la mairie à l'issue de la manifestation. Participation gratuite et ouverte à tous.



La déclaration de ruches 2016 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016



Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. **La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches** (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI). Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site MesDémarches.

Langue bretonne : apprendre, parler et plus encore

Près de 5000 adultes apprennent le breton en cours ou en stage. Les cours du soir regroupent le public le plus nombreux (3500 apprenants) mais il existe également des formations de 6 mois organisées par des centres spécialisés. Cette formule se développe de plus en plus : il y a désormais 3 fois plus de stagiaires dans ces formations qu'il y a 10 ans. Ces stagiaires passent un diplôme d'État, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui leur servira notamment lors d'entretiens de recrutement car la langue bretonne est devenue une compétence recherchée : 1400 postes de travail sont liés directement à sa connaissance (dans l'enseignement, les médias, le monde associatif, l'édition, les crèches...). Apprendre le breton pour parler, sans aucun doute, mais aussi de plus en plus pour travailler.

Deskiñ, komz ha muioc'h c'hoazh

Tost 5000 den deuet a zesk brezhoneg. . 3500 anezho a heuilh kentelioù-noz. Stajoù zo ivez hag efedus-tre eo ar stummadurioù 6 miz a zo bet savet gant kreizennoù-stummañ. 3 gwech muioc'h a dud zo er stajoù-se eget 10 vloaz zo hag e fin o 6 miz e tremen ar stajidi un Diplom Stad, an Diplom Barregezh Yezh (DBY). Kement-se a sikouro an implijerien da zibab anezho evit ur post-labour rak ar brezhoneg zo deuet da vezañ ur varregezh priziet war an dachenn-se : 1400 post-labour a zo ma ranker gouzout brezhoneg (er c'helenn, er mediaoù, er c'hevredigezhioù, en embann, er magourioù...). Deskiñ brezhoneg evit komz, sur, evit kavout labour ivez.

Evit muioc'h a ditouroù / Pour plus d'informations : 0820.20.23.20 - www.brezhoneg.bzh - opab@opab.bzh

> VIE ASSOCIATIVE

Hanvec 21 : atelier de fabrication de nichoirs

Profitez, profitez chers Hanvécois car dès fin août, les premières hirondelles reprendront leur migration vers le sud, jusqu'en Afrique Tropicale (pour les nuls en géographie : Nigeria, Togo et Côte d'Ivoire).

Vitesse de migration : 40 à 50 km/h pour faire à peu près 200 km/jour. Elles arriveront donc à destination après 1 à 2 mois de voyage. Que vont-elles faire en Afrique ? Elles vont passer l'hiver au chaud, se nourrir de gros insectes pleins d'énergie pour revenir dès février.

Dans nos contrées, ce petit oiseau d'à peine 20g souffre d'un mal terrible : la crise du logement. En effet, l'hirondelle, à l'aide de terre et de sa salive particulière, construit un nid en ciment très résistant. Elle a pris pour habitude d'installer celui-ci dans des lieux adaptés : les granges avec poutres apparentes, les vieilles étables, les écuries, les cheminées et tous murs rugueux abrités... Malheureusement dans nos campagnes, beaucoup de ces bâtiments tombent en ruines et les constructions et rénovations récentes ne sont pas au goût de nos petites bêtes à plumes.

Chaque hirondelle reste en couple pour toujours. Chaque couple garde le même nid d'une année sur l'autre mais si celui-ci n'est plus accessible ou cassé, il doit en reconstruire un nouveau. C'est la tâche du mois d'avril, au retour de la migration. En attendant, pourquoi ne pas les aider en aménageant un petit coin pour elles dans votre jardin ? Elles vous gazouilleront des chansons tout l'été et vos enfants ou petits-enfants seront occupés à les regarder (chouette activité de vacances !). Vous pourrez même utiliser leurs fientes pour nourrir votre potager. De plus, le nombre de piqûres de moustique de l'été prochain sera divisé par deux.

Pour vous y aider, l'association Hanvec 21 organise le **samedi 24 septembre 2016** un atelier de fabrication de nichoirs pour hirondelles et autres passereaux. Renseignements et inscriptions : hanvec21@gmail.com.



Courrier des associations

Désormais, le courrier destiné aux associations arrivant en mairie n'est plus réexpédié au domicile des présidents. Les associations pourront trouver leur courrier dans la boîte aux lettres « associations » située devant la mairie et réservée à cet effet. Pour relever le courrier, il vous suffit de venir demander la clé de la boîte aux lettres en mairie. Merci de votre compréhension.



Forum des associations de Hanvec

Samedi 3 septembre aura lieu le forum des associations de Hanvec.

Ce sera l'occasion de rencontrer les intervenants et de vous inscrire aux différentes activités (foot, danse, pétanque, gym, dessin, atelier photo, musique...).

De 9h30 à 12h dans la salle Anne-Péron.

Rencontre autour de la sécurité routière

Le **mardi 11 octobre**, l'association Club Temps-Libre organisera une après-midi consacrée à la sécurité sur la route en partenariat avec la mairie de Hanvec et la Sécurité routière.

Ce sera l'occasion de faire une mise à jour du code de la route et de discuter de la conduite automobile avec deux intervenants de la Sécurité routière.

Cette rencontre est ouverte aux personnes de plus de 60 ans mais les plus jeunes sont également les bienvenus. À 14h à la salle Anne-Péron, gratuit.

Afin d'organiser au mieux cette manifestation et de connaître le nombre de personnes attendues, merci de déposer le bon d'inscription en mairie (au guichet ou dans la boîte aux lettres).



Inscription après-midi « sécurité routière »

Nom :
Prénom :
Téléphone :

> CLIC CLAC



Tournoi de Pétanque
à Lanvoy (ES Cranou)

Les 6 et 7 août derniers a eu lieu la 9^e édition de la Fête de la Pétanque organisée par le Club de pétanque Le Faou-Hanvec. Succès total pour le président du club de pétanque et son équipe de bénévoles.

Ce grand rassemblement s'est déroulé dans la bonne humeur et la convivialité. Le samedi, 61 triplettes et 12 féminines ont participé et le dimanche, 114 individuels et 119 doublettes.

Cette fête permet aux familles de se retrouver et de passer de bons moments autour de la pétanque. Ce concours est d'un niveau très élevé du fait de la participation des meilleurs joueurs de Bretagne.

Côté résultat, on notera la très belle place d'un licencié du club, Jonathan Morizur.



Fête de la Pétanque
6 et 7 août 2016

Le 14 juillet a eu lieu le traditionnel tournoi de pétanque organisé par l'ES Cranou à Lanvoy sous un soleil magnifique. 120 joueurs et joueuses ont participé (60 doublettes). Ce tournoi de pétanque familial s'est déroulé dans une bonne ambiance, beaucoup de jeunes joueurs du club étaient présents.

C'était avant l'été à l'école publique Per Jakez Hélias :

Depuis le mois de novembre, les CE1-CE2 de Nelly Jaffrennou correspondent avec la classe de CE2 de Florence Delage, une amie de la maîtresse, en Martinique, à Fort-de-France plus précisément. Ils ont tout d'abord rédigé une lettre commune de présentation de la classe, de l'école et de leur village. Puis, dans d'autres courriers, ils ont, par exemple, apporté chacun une carte postale de Bretagne : Hanvec, presqu'île de Crozon, Domaine de Menez Meur ou encore Océanopolis... et ils ont écrit chacun leur carte. En classe, nous avons pu travailler en géographie sur la Martinique, sur l'expression écrite (la lettre) et la lecture. Un projet ouvert sur les autres auquel les enfants ont bien adhéré.



Les élèves de la classe de grande section / CP ont invité leurs parents à l'école pour étudier la maquette qu'ils ont réalisée.

Ils se sont rendus à Océanopolis le lundi 30 mai dans le cadre du projet « jeunes reporters des arts, des sciences et de l'Environnement ».

Ils se sont penchés sur la question du parcours des déchets depuis leur village de Hanvec, vers les produits fabriqués à partir de produits recyclés.

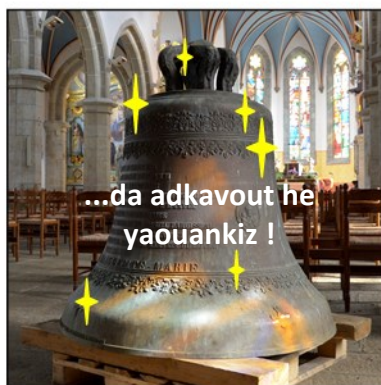
Il y a quelques semaines, les enfants ont visité l'usine de Triglaz à Plouedern pour mieux comprendre ce que deviennent nos déchets et pour devenir ambassadeurs du tri autour d'eux.



Jeudi 12 mai, les CE1-CE2 de Nelly Jaffrennou et les CM1-CM2 de Delphine Longchamp se sont rendus à la forêt domaniale du Gars à Hanvec afin de participer à une course d'orientation préparée et animée par Jérôme (ancien parent d'élève) et son fils Alexandre (ancien élève) Dubray. Les élèves ont été répartis par groupe avec un adulte afin de réaliser une course d'orientation d'une heure trente. Après un pique-nique très attendu, les enfants ont réalisé de belles cabanes dans les bois puis ont repris l'activité orientation avec beaucoup d'entrain, par petits groupes avec ou sans adulte, sur 6 petits parcours.



Les élèves de CM1/CM2 ont participé à des ateliers de prévention-santé organisés par la Fédération Française de Cardiologie dans le but de faire reculer les maladies cardiovasculaires, responsables de 147 000 décès par an. Pour sensibiliser les élèves, le message avancé était : « 0 tabac - 5 fruits et légumes par jour - 60 minutes d'activité physique ». Au delà d'informer, il s'agit aussi de former pour demain des citoyens responsables, acteurs de leur propre santé.



En route Fridu ! = Ha yao en hent, Fridu ! // Où allons-nous Gwen ? = Da belec'h emaomp o vont, Gwen ? // Thérèse Marguerite Marie fait une fête ! = Tereza Marc'harid Maria a ra ur fest ! // Ah bon ? En quel honneur ? = Sell 'ta ? A-berzh peseurt sant ? // Elle partira bientôt en voyage... = A-benn nebeut e raio ur veaj... // ...se faire une nouvelle jeunesse ! = ...da adkavout he yaouankiz !

URBANISME

Déclarations préalables

Demandées : ALPHONSI Pascal, clôture, 2, rue Alain Bohan / BERNARD Mikaël, ravalement habitation, 9, route de La Gare / CHOPINAUD Hervé, construction d'un abri, 1, Dorgern Ar C'Hoat Huella / DEMESLAY Isabelle, création d'une fenêtre, 1, place de La Chapelle / HERRY Paul, isolation extérieure, Bodrézal / LE GALL Virginie, création aire de stationnement, 75, route de la Gare / MARTORELL Robert, clôture, 4, hameau de Kerbellec.

Accordées : ALPHONSI Pascal, clôture, 2, rue Alain Bohan / AUMOND Morgan, réfection hangar, l'Espérance / AUMOND Morgan, bardage et enduit habitation, l'Espérance / DEMESLAY Isabelle, création d'une fenêtre, 1, place de La Chapelle / DOURNEL Charles, abri de jardin et terrasse, 16 B chemin de Kerbellec / FAVE Patrice, abri de jardin, 2 Dorguen Ar C'Hoat / HERRY Paul, isolation extérieure, Bodrézal / MARTORELL Robert,

clôture, 4, hameau de Kerbellec / MOBUCHON-LAMBERT Mickaël, changement garage en cellier, 5 ter rue de la Madeleine.

Permis de construire

Demandés : BARIOU David, extension habitation, Coatévez / ELPFPA, plateforme de séchage, Kerliver / GAEC des Noisetiers, extension stabulation, Kernavel / LE MAT Denis, extension habitation, Le Croissant / SAFI pour le Compte du PNRA, modifications diverses, Ménez Meur.

Accordés : BIZIEN David, rénovation et extension habitation, 2 route de Boudourec / BUCZKOWSKI Emmanuelle, atelier de transformation de produits laitiers et découpe, Kervel / DOLOU Sylvain et MENER Auberi, habitation, hameau de Kersamarec / GALERON Gilles, remplacement de véranda, Pennaprat / SAS KERJEAN, porcherie d'engraissement, Boudouguen.

ANNONCES

Les écuries de Keroullé

Envie de vous promener à cheval, Besoin de vous perfectionner ou tout simplement de découvrir le monde de l'équitation ? Venez découvrir les écuries de Keroullé (EDK). Guillaume Lombard vous accueille de l'âge de 2 ans à un niveau confirmé. Venez nous rendre visite aux écuries à l'Hôpital-Camfrout Traon ar Roz ou sur notre site internet www.ecuriedekeroulle-efe.com Contactez-nous au 06 84 66 11 12 ou par mail à : gleventing@gmail.com

Cours de breton avec l'association « Ar froud birvidig » de L'Hôpital-Camfrout

L'association « Ar froud birvidig » organise des cours de breton destinés à toutes les personnes désireuses d'apprendre ou de perfectionner cette langue. Débutant : le vendredi de 18h30 à

20h, non-débutants : le mercredi de 19h à 20h30, Salle « Sein » à L'Hôpital-Camfrout. Groupe de lecture : le lundi de 17h45 à 19h15, salle « Ti war vein » à L'Hôpital-Camfrout. Inscriptions lors du forum des associations de L'Hôpital-Camfrout ou de Logonna-Daoulas, le samedi 3 septembre de 10h à 12h. *Renseignements et inscriptions : Fanch Kermarec au 02 98 20 67 73 ou Jakez Emzivat au 02 98 25 88 28.*

CordoBreizh - cordonnerie multiservices ambulante

Le camion de CordoBreizh vous donne rendez-vous sur le parking de la place de l'église à Hanvec tous les mardis de 16h à 19h30, pour vos travaux de cordonnerie, clefs, plaques auto, tampons, gravures, piles, changement de piles et bracelets de montres, ventes de produits dérivés.

Pour tous renseignements contacter le 06 59 80 32 35.



NUMÉROS
UTILES

SAMU 15

POLICE SECOURS 17

POMPIERS 18

**PHARMACIE DE GARDE
3237**

**CABINET INFIRMIER
06 73 39 70 18**

**CABINET MÉDICAL
02 98 21 93 69**

**SSIAD
(Service de Soins
Infirmiers A Domicile)
02 98 25 84 23**

**ADMR DU CRANOU
02 98 73 07 77**

**URGENCES DENTAIRES
SERVICE ODONTOLOGIE
CHRU MORVAN À BREST
02 98 22 33 30**

**MAIRIE
02 98 21 93 43
Du lundi au vendredi
8h30 - 12h
13h30 - 17h
Fermeture au public tous les
mardis après-midi
Samedi
9h - 12h**

**MÉDIATHÈQUE
02 29 62 90 27
Lundi : 16h30 - 17h30
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 16h30 - 19h
Samedi : 10h - 12h**

DÉCHETTERIE DE DAOULAS
Reun ar Moal
29460 Daoulas
Horaires d'été (du 1^{er} mars
au 31 octobre) du lundi au
samedi de 9h à 12h et de
14h à 19h.
La déchetterie est fermée
les dimanches et jours
fériés.

> LE PENSE-BÊTE

AGENDA SEPTEMBRE - OCTOBRE 2016

Samedi 3 septembre : Forum des associations de Hanvec, salle Anne-Péron de 9h30 à 12h.

Samedi 3 septembre : 1^{ère} Foire à la raquette organisée par le Tennis Club de L'Hopital-Camfrouit dans la salle omnisports de 10h à 13h.

Vendez des raquettes dont vous ne vous servez plus ou achetez une raquette.

Renseignements et inscriptions : tenniscamfrouit@gmail.com ou 06 63 16 16 41.

Mercredi 7 septembre : Journée portes ouvertes de l'association Nevezenn, activité gouren (lutte bretonne) pour les jeunes à partir de 4 ans, de 13h30 à 15h30, salle Yves Nouvel à Le Faou. Renseignements au 02 98 81 08 96 ou 06 03 28 70 41.

Samedi 10 septembre : Les Veillées du Parc (voir p.7), à 14h sur la place du Marché (devant la mairie) à Hanvec.

Samedi 10 Septembre 2016 : Braderie du Secours populaire français à la boutique solidaire, de 9h à 15h dans les locaux du Secours Populaire, 3 rue de la Gare à Daoulas. Joli lot de mercerie, petite brocante, et toujours des vêtements pour bébés, enfants, ados, femmes, grandes tailles, hommes, linge de maison et vaisselle.

Samedi 24 septembre : atelier de fabrication de nichoirs organisé par l'association Hanvec 21 (voir p.8).

Dimanche 2 octobre : Repas des Anciens. Inscription en mairie au 02 98 21 93 43 avant le lundi 26 septembre.

Dimanche 9 octobre : 23^e édition de la Fête du potiron, salle polyvalente de Dirinon à partir de 13h30. Pour découvrir et acquérir des cucurbitacées (courges de toutes sortes : potimarron, spaghetti, butternut,... Coloquintes de toutes variétés), écouter de la musique traditionnelle, danser, goûter les mets concoctés par des passionnés et échanger sur ses recettes favorites. Les bénéficiaires de cette journée seront équitablement partagés entre le *Secours populaire français* pour les familles en difficulté des cantons de Daoulas et Sizun, et *Solidarité enfants du monde* pour les enfants au-delà de nos frontières.

Mardi 11 octobre : Rencontre autour de la sécurité routière (voir p. 8), à 14h à la salle Anne-Péron de Hanvec, gratuit. Bulletin d'inscription à déposer en mairie.

Samedi 16 octobre : Spectacle de la Croix rouge Française, à 15h au Family à Landerneau avec Nolwenn Arzel et Channig. Entrée : 10€.

Les fonds collectés lors de ce spectacle permettront de financer les actions locales, notamment pour les visites de courtoisie menées auprès des personnes âgées et/ou isolées du secteur. Billets en vente à l'espace culturel Leclerc de Landerneau et à la Maison pour tous de Landerneau. Renseignements : www.landerneau.croix-rouge.fr

Dimanche 30 octobre : Foire aux puces de Loperhet organisée par le Tennis de table Loperhetois, de 9h à 17h au complexe sportif. Entrée : 1,50€, gratuit pour les moins de 12 ans. Boissons et restauration sur place.

Renseignements : 06 87 46 51 16, contactttlope@gmail.com ou www.ttloperhet.fr.

> PERMANENCE DES ÉLUS

Marie-Claude MORVAN, maire,
finances et urbanisme : le jeudi de
14h30 à 16h30.

Jacqueline BIZIEN,
1^{ère} adjointe, affaires sociales, aides
ménagères, emploi, action
économique, affaires électorales,
cimetière : le vendredi de 9h à 11h sur
rendez-vous.

Raymond LE GUEN,
2^e adjoint, bâtiments communaux :
le vendredi des semaines paires
de 15h à 17h sur rendez-vous.

Yves CYRILLE,
3^e adjoint, voirie :
le samedi de 9h à 11h
sur rendez-vous.